

Résumé de la session d'hiver 2019

Conseiller national Benjamin Roudit (PDC / VS)

Cette première session de législature a été très dense, surtout pour les anciens qui se sont vu attribuer de nombreuses interventions. De gros dossiers ont été traités, comme l'acquisition des avions de chasse, le refus d'entrée en matière de la LAT2 ou l'initiative visant à réduire les études d'impact pour les centrales hydroélectriques (96 à 95 voix !). Un grand moment a été le maintien du Conseil fédéral dans sa composition actuelle et surtout l'élection avec un score historique de Viola Amherd.

Pour ma part, j'ai été élu scrutateur et membre du bureau du Conseil national (187 voix sur 197), désigné président du groupe parlementaire latin du PDC et je conserve mes commissions de la santé et de la sécurité sociale, ainsi que de rédaction.

Dépôt d'interventions :

Pour éviter un déni de démocratie – démission justifiée ([Initiative parlementaire 19.505](#))

Les cas récents de candidats élus au National qui refusent leur élection au profit de viennent-ensuite ne doivent plus se reproduire. Cette pratique revient ni plus ni moins à refuser consciemment le choix populaire sans raison claire et relève du déni de démocratie. Je demande au Conseil fédéral de changer la Loi sur les droits politiques dans le but d'y ajouter un principe d'obligation de fonctionner à moins de présenter à la Chancellerie des motifs majeurs (maladie, changements professionnels, élection dans l'autre Chambre...)

Des cartes journalières de transport pour les élèves (Initiative parlementaire)

Dans le cadre scolaire, les excursions et sorties de classes sont indispensables. Elles apportent une plus-value culturelle, renforcent la connaissance du pays et la cohésion nationale, ont des bénéfices sur la santé des enfants et sur le tourisme des régions visitées. En raison de l'arrêt du TF sur la gratuité de l'école ces sorties sont compromises. C'est pourquoi je demande au Conseil fédéral de mettre en place, avec les entreprises de transport, des cartes journalières à 5 CHF. Mon initiative prolonge la motion déposée en été 2018 et elle est déposée conjointement avec 3 autres groupes politiques.

Une structure efficiente pour la sécurité aux frontières (Motion)

La réforme des douanes et gardes-frontières prévue par le Conseil fédéral n'est pas satisfaisante. Tout comme sa réponse aux questions de sécurité aux frontières et au manque de ressources. C'est pourquoi je lui ai demandé de revoir sa structure en incluant à la réflexion la FedPol, la Police militaire, les Gardes-frontières, le service des douanes et les polices cantonales. La volonté notamment de former rapidement sur le tas des douaniers normalement chargés de tâches administratives pour ensuite les mettre, armés, sur le terrain n'est ni raisonnable ni rassurant.

Jusqu'où un expert de l'AI peut-il aller ? (Interpellation [19.4498](#))

Le cas d'un docteur spécialisé dans les expertises AI a retenu mon attention. 10% des experts obtiennent 70% des rentrées provenant d'expertises alors que les 90% restant se partagent les 30%. De plus un cas grave de mauvais diagnostic est venu entacher sa pratique. J'ai demandé au Conseil fédéral des éclaircissements sur ce cas et quelles procédures sont en place vis-à-vis des experts. Les expertises sur mandat de l'AI doivent être irréfutables.

Des allocations de formation pour tous les jeunes (Interpellation [19.4572](#))

Les allocations de formation viennent d'être revues par le Parlement. L'âge minimum pour l'obtenir a été modifié (de 16 à 15 ans) afin d'englober tous les jeunes du pays malgré les différents régimes scolaires cantonaux. Ma commission avait proposé de descendre ce minimum à 14 ans afin de véritablement prendre tous les jeunes en compte. Or, selon les dires du Conseil fédéral, la proportion de jeunes « oubliés » se monterait à moins d'1%. Il s'avère que ce chiffre semble erroné. Pour le seul canton du Valais, 481 élèves sont concernés. Je demande donc au Conseil fédéral d'indiquer le nombre exact de jeunes de moins de 15 ans qui suivent une formation gymnasiale et qui pourraient bénéficier d'allocation et de corriger cette injustice.

Qui doit supporter les déchets des Gens du Voyage ? (Interpellation [19.4571](#))

Souvent, lors du départ des Gens du Voyage des aires prévues à cet effet, le constat est affligeant en termes de déchets et de respect de l'environnement aux alentours. Les agriculteurs qui cultivent ces sols doivent faire face à de grosses altérations du terrain et les nettoient à leurs frais. Actuellement ce sont les cantons ou les communes qui répondent selon leur bon vouloir aux préoccupations des agriculteurs. Afin de clarifier la situation et les soutenir au mieux, je demande au Conseil fédéral plus d'informations sur ces cas et s'il est prêt à les dédommager dans certains cas.

Prises de parole au Parlement :

Pour un renforcement des soins infirmiers ([lv. Pa. 19.401](#))

J'ai défendu au plénum le contre-projet. Tant que les infirmiers continuent à être considérés comme exerçant un métier de pure assistance, les mesures prises risquent de n'avoir aucun effet. Le renforcement de la formation et, par conséquent, une augmentation des effectifs est donc une priorité. Je me suis battu avec succès contre la minorité Nantermod et contre le Conseil fédéral pour maintenir une aide à la formation de la Confédération et des cantons de 469 millions. La seconde priorité consiste à lutter contre les taux d'arrêt dans la profession en la rendant plus attractive. J'ai réussi à faire passer (116 contre 80) une proposition demandant une mention explicite des infirmiers dans la liste des fournisseurs de prestations pour les soins stationnaires.

Franchise à 1500.- ([lv. Pa. 14.484](#))

J'ai pu prendre la parole en tant que rapporteur de la commission pour lutter contre une franchise à 1500.- Cette solution aurait provoqué des augmentations des primes pour les assurés au bénéfice d'une franchise peu élevée en raison de leur état de santé. Ces dernières années la participation et donc la responsabilité financière des assurés n'a fait qu'augmenter sans que les pratiques de consommation de prestations médicales ne changent. Une franchise de référence à 1500.- n'aura donc de conséquence que pour les personnes malades et âgées sans amener une solution à l'augmentation des coûts de la santé.

Maladies chroniques : pas de suivi des traitements ([lv. Pa. 18.485](#))

Si les maladies chroniques constituent le principal facteur de coût, il n'est pas possible d'exonérer les malades de la participation s'ils suivent correctement les traitements comme voulu par l'initiative. Cette solution entraînerait une surcharge administrative démesurée ainsi que des surcoûts afin de contrôler les suivis des traitements des malades. Il est également impossible, selon les professionnels de la santé, de définir sur quels critères un malade chronique pourrait bénéficier de « bonus » en cas de respect parfait de son traitement.

Divergences sur la modification de la Loi sur l'AI ([Objet 17.022](#))

J'ai pris la parole au nom du groupe PDC afin de défendre les personnes handicapées ayant la charge d'enfants. Une réduction des rentes péjorerait les conditions de vie des enfants ainsi que leurs perspectives en termes de formation scolaire et professionnelle. J'ai soutenu aussi les plus de 55 ans bénéficiaires de l'AI dans les dispositions transitoires

Loi sur les stupéfiants ([Objet 19.021](#))

La majorité de la commission que j'ai eu la chance de représenter au plénum estime que les études menées au sujet de la révision de la LStup ne visent pas à réduire la consommation de drogue mais sont orientés et font tout pour mener à la libéralisation. J'ai insisté sur le fait que le cannabis est avant tout une drogue nocive pour la santé et qu'il ne convient pas d'en parler à la légère. Il y a lieu de tenir un vrai débat sur la libéralisation plutôt que de l'introduire par la petite porte à coups de rapports et d'études. A ma grande déception, le parlement a accepté l'entrée en matière à 100 contre 85.

Autres prises de paroles :

- Prise en considération des soins de longue durée dans un financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières : refusé contre ma proposition ([Motion 19.3970](#))
- Prestations complémentaires pour les anciens enfants placés de force : accepté à l'unanimité ([lv.Pa. 19.476](#))
- Renforcer la responsabilité individuelle dans le système de santé : refusé selon ma proposition ([lv.Pa. 17.452](#))

Benjamin Roudit  

- Défense avec succès d'une correction du budget concernant les instituts de recherche (IDIAP) et centres de transfert technologique.
- Question pour demander des exceptions pour l'aérodrome de Sion concernant l'obligation de communiquer en anglais dans l'attente de la mise en œuvre de nos motions.

Contact

Benjamin Roudit, Conseiller national, 079 607 79 56, benjamin.roudit@parl.ch
Pour plus d'information : www.benjaminroudit.ch